

LES JEUNES DE 18 À 24 ANS

Introduction générale, synthèse et avis

14 avril 2016

Dans sa lettre de saisine du 26 juin 2014, le Premier ministre a souhaité que le Haut Conseil de la famille « *dresse un panorama des transferts publics et privés à destination des jeunes adultes. Il s'agit de donner une vision d'ensemble des aides aux jeunes majeurs et à leurs familles provenant du système des prestations familiales, des allocations, des bourses et des dispositifs fiscaux mais aussi de l'aide intrafamiliale, monétaire ou en nature, apportée notamment par les parents ou les grands-parents. Cette analyse devra tenir compte du statut des jeunes majeurs (étudiants, salariés, chômeurs...)* ».

Le rapport est en conséquence très descriptif : les tomes I, II et III dressent un état des lieux de la connaissance des situations des jeunes adultes de 18 à 24 ans ; le tome IV expose les termes des débats concernant les jeunes, sans faire de recommandation.

Dans sa description des jeunes, le rapport multiplie les angles d'approche : par sous-population (les étudiants, les alternants, les jeunes actifs...) et de façon plus transversale dans certains développements du Tome IV (visant à proposer des éléments de synthèse) et dans les fiches thématiques. Nous assumons de fait les inévitables redites.

Il faut enfin souligner que de fortes incertitudes entourent l'information sur des points sensibles (les transferts intrafamiliaux, les revenus d'activité des étudiants,...).

Les analyses développées dans ce rapport ont été arrêtées au 14 avril 2016.

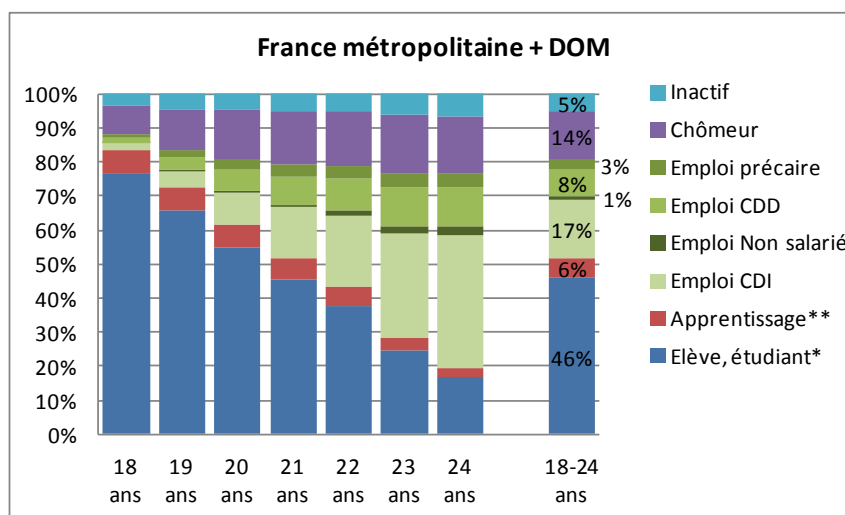
*

* *

D'après le recensement de la population, on compte, en 2012, 5 555 000 jeunes âgés entre 18 et 24 ans, qui forment l'objet central des analyses de ce rapport, et en particulier des analyses descriptives présentées dans le **Tome I, qui dresse un portrait démographique et social des jeunes de 18 à 24 ans.**

On constate une forte hétérogénéité dans les situations des jeunes, avec une nette évolution entre les photographies à 18 et 24 ans : les évolutions, nettes et rapides, sont même observables d'une année sur l'autre (graphique).

Graphique : Situation principale des jeunes en 2012



Source : Recensement de la population, Insee.

* Elèves, étudiants = inscrits en établissements d'enseignement (hors apprentissage)

** Apprentissage = inscrits en établissements d'enseignement et en situation principale d'apprentissage sous contrat

Lecture : 76 % des jeunes de 18 ans sont élèves ou étudiants.

La situation des jeunes vis-à-vis des études et de l'emploi évolue fortement d'une année à l'autre, à mesure de la sortie des études et de l'insertion, plus ou longue, sur le marché du travail : plus de 80% des jeunes de 18 ans sont encore en études (y compris apprentissage) alors que moins de 20% des jeunes de 24 ans sont dans ce cas. 5% des jeunes ont un emploi (hors apprentissage) à 18 ans ; ils sont 57% à 24 ans.

En parallèle s'observe un mouvement global d'autonomie résidentielle et de décohabitation d'avec les parents. Là aussi, tout n'est pas uniforme : la proportion de jeunes cohabitant avec leurs parents varie fortement avec la situation du jeune sur le marché du travail. Elle est notamment élevée pour les jeunes hommes au chômage, avec un maintien voire un retour au domicile parental. On peut interpréter ces situations comme traduisant un déficit d'autonomie des jeunes en question mais aussi relever le rôle majeur joué par les solidarités familiales dans les moments difficiles.

Ces dernières ne sont cependant pas toujours mobilisables -soit parce que la famille est très modeste, soit parce que les liens ont été rompus-, ce qui peut être source d'inégalités de ressources entre les jeunes.

On expose dans le tome I – et l'on a beaucoup hésité – des résultats sur les niveaux de vie des jeunes et leur pauvreté, puisqu'on vise à dresser un état des lieux de l'existant. Ils sont cependant à considérer avec la plus grande précaution, notamment parce qu'on mesure très mal les aides familiales ; leur apport aux ressources des jeunes – et donc le niveau de vie de ces derniers – est mal estimé et probablement fortement sous estimé pour certains.

La publication prochaine de l'enquête nationale INSEE-DREES sur les ressources des jeunes (ENRJ) constituera en la matière un progrès considérable.

On trouvera dans le tome I (et dans le tome III) des développements sur le repérage de jeunes en difficulté d'insertion par le biais de deux types d'indicateurs, qui sont très suivis au niveau communautaire.

- Le nombre de jeunes qui sortent chaque année sans diplôme du système éducatif ou de formation (sortants sans diplôme) est en baisse et s'établit autour de 100 000 jeunes par an. Si on raisonne en coupe, on compte environ 560 000 jeunes de 18 à 24 ans sans diplôme, soit 11,5% (en 2012).
- Les jeunes de 18 à 24 ans ni en études ni en emploi ni en formation (« NEET »)¹ à une date donnée sont plus d'un million. Cet indicateur statique recouvre des situations et des perspectives d'insertion hétérogènes. En particulier, seuls 400 000 d'entre eux ne sont pas diplômés et paraissent donc potentiellement les plus en difficulté - et l'on retrouve d'ailleurs alors les sortants sans diplôme qui n'ont pas d'emploi.

Le niveau de diplôme joue en effet un rôle majeur dans les trajectoires d'insertion des jeunes, comme le montrent notamment les travaux du Céreq à partir des enquêtes « Générations », celui-ci apparaissant en outre comme la meilleure « protection » lorsque le marché du travail se dégrade. La nature du diplôme, le type de secteur d'activité et de profession sont aussi des facteurs discriminants. L'influence des origines sociales et du soutien familial reste cependant majeure pour expliquer les fortes disparités dans les parcours d'insertion des jeunes, même si la plupart connaissent des conditions d'entrée dans la vie adulte assez favorables.

*

* *

Le Tome II traite des jeunes adultes en formation initiale, lycéens ou étudiants.

Les lycéens majeurs

Les 365 000 lycéens majeurs sont pour la plupart « dans le cercle familial » ; ils vivent le plus souvent chez leurs parents qui pourvoient à leurs besoins.

Les charges liées à leur scolarité sont de faible montant puisque l'enseignement est gratuit, que des aides publiques affectées (bourses et réduction d'impôt) réduisent le poids des dépenses du lycéen et que les charges périscolaires (restauration, transports notamment) sont largement financées par les collectivités locales.

Les besoins courants des lycéens sont en partie couverts par le supplément de prestations fiscales et sociales lié à leur présence dans le foyer parental qui s'élèvent en moyenne à 243 euros par mois. Ces prestations augmentent avec la taille de la famille. D'un montant significatif pour les ménages les plus modestes, elles diminuent avec le revenu sans rebond pour les familles les plus aisées depuis le durcissement du plafond du quotient familial et la modulation des allocations familiales.

¹ « ni en emploi, ni en études, ni en formation », de l'anglais « Not in Employment, Education or Training ».

Les étudiants

2,1 millions de jeunes de 18 à 24 sont étudiants.

Leurs conditions de vie dépendent largement de leur âge. Avec les années, ils sont de plus en plus nombreux à quitter le foyer de leurs parents pour un logement autonome, à vivre en couple (sans guère avoir d'enfants à leur charge) et à disposer de ressources salariales parfois significatives.

L'enseignement *stricto sensu* est largement gratuit, les droits universitaires étant faibles ; des subventions abaissent le coût de l'assurance maladie et de la restauration universitaire.

Un système complexe d'aides en espèces vient par ailleurs aider soit les étudiants eux-mêmes, soit leurs parents.

Le montant moyen de soutien financier lié à la présence d'au moins un jeune lycéen ou étudiant est de 313 euros par ménage et par mois.

Ce système a une structure très typée :

- La majeure partie de l'aide est attribuée aux parents des étudiants sous forme de prestations familiales et fiscales (63%). D'autres pays font le choix d'aider les étudiants de façon plus directe, sans que l'aide « transite » par leurs parents.

- Les prestations familiales sont importantes au début du cursus : environ 54% des étudiants ont moins de 21 ans. Une grande part de ces étudiants peut donc être « à la charge de leurs parents » pour la détermination de leurs prestations familiales et aides au logement. Même si les bourses et les aides fiscales bénéficient aux étudiants plus âgés ou à leur famille, il y a un fléchissement sensible des aides à 20/21 ans, âge où les étudiants sont loin de disposer de ressources salariales suffisantes pour prendre le relais des prestations familiales.

- La quasi totalité des aides dépend des caractéristiques du foyer parental : sa taille surtout (les aides - sociales et fiscales - augmentent avec le nombre d'enfants et leurs positions dans le cursus de leurs formation) et, de façon désormais moins marquée, de son revenu (les familles modestes reçoivent des aides plus substantielles). On évoque fréquemment l'idée de tenir compte davantage du revenu des parents pour le calcul de l'aide au logement.

Les étudiants dépendent encore largement de leurs parents dont le soutien, en espèces et en nature, est majoritaire dans leurs ressources.

L'inégale capacité des parents à les aider pèse sur le choix d'études des étudiants, sur leur niveau de vie et leur taux de réussite, plus faible s'ils sont conduits à occuper un emploi très contraignant.

*

* *

Le Tome III du rapport traite des jeunes qui ne sont plus ni élèves ni étudiants. Les apprentis, sur lesquels s'ouvre l'analyse, sont encore en situation intermédiaire : même si certains étudiants ont un emploi, les apprentis ont déjà basculé vers des situations de travail intégrées à leur statut.

Le nombre de jeunes qui ont tourné la page des études augmente avec l'âge : minoritaires jusqu'à 21 ans, ils deviennent majoritaires ensuite.

Le passage à l'autonomie résidentielle, c'est-à-dire à l'installation dans un logement indépendant de celui des parents (seul, en colocation ou en couple), s'effectue progressivement à mesure de l'avancée en âge, mais de façon également différenciée, en rapport avec leur insertion dans l'emploi. Dans toutes les situations cependant, les filles quittent plus vite le domicile parental que les garçons.

La grande majorité de ces jeunes de 18-24 ans a un emploi (1,6 million –près de 1,9 million lorsqu'on y inclut les apprentis en 2012 d'après le recensement de la population). Si on considère les jeunes sortis de formation initiale, la proportion de jeunes en emploi augmente régulièrement avec l'âge : de 25% à 18 ans à plus de 75% des 27-29 ans en 2014 d'après l'enquête Emploi –, et avec le niveau de diplôme (les plus diplômés accèdent plus rapidement à l'emploi).

Les situations des jeunes sont proportionnellement plus fragiles que celles de salariés adultes : hors apprentissage, 71 % des contrats de travail des 15-29 ans sont en contrat à durée indéterminée, alors que ce taux est de 88 % pour l'ensemble des salariés. La proportion de temps partiels – qui concernent surtout les jeunes femmes – est d'autant plus élevée que les jeunes sont sortis récemment de formation initiale. La part des emplois aidés dans l'ensemble de l'emploi des jeunes était descendue à 2% en 2012 ; elle est en augmentation depuis 2013.

Les inégalités sont très fortes selon le niveau de diplôme des jeunes ; dans les trois ans qui suivent la sortie des études, le taux d'emploi est de 80% pour ceux qui sortent de l'enseignement supérieur et de 30% pour ceux qui n'ont pas dépassé le collège. Tous les autres indicateurs présentent des disparités fortes selon ces critères.

Même si les salaires en début de carrière sont d'un niveau inférieur à ceux des plus âgés, accéder à l'emploi s'accompagne aussi fréquemment de l'accession à un logement autonome.

Une importante minorité est au chômage (0,79 million pour les 18-24 ans selon les données 2012 du recensement ; 0,63 million pour les 15-24 ans au sens du BIT en 2014). Le taux de chômage des jeunes (en France comme dans la plupart des pays européens) est plus élevé que la moyenne. C'est encore davantage le cas en période de difficultés économiques, auxquelles l'emploi des jeunes est particulièrement sensible et qui accentuent par ailleurs les inégalités entre jeunes. Mais le taux de chômage décroît avec l'avancée en âge, car les personnes qui arrivent les plus jeunes sur le marché du travail sont les moins qualifiées (et donc les plus exposées au risque de chômage) et parce qu'on assiste à une stabilisation progressive dans l'emploi.

Une partie de ce chômage correspond à une mutation des schémas d'entrée dans la vie active, qui se déroule désormais pour beaucoup en plusieurs temps, avec des périodes de travail en contrat à durée déterminée ou en intérim entrecoupées de périodes relativement courtes de chômage ou, de plus en plus fréquemment, de nouveaux épisodes de formation.

Mais, pour une autre partie des jeunes, il traduit des difficultés durables pour s'insérer dans une vie de travail et trouver un emploi avec une qualification de faible niveau.

Les jeunes chômeurs rencontrent une difficulté importante pour accéder à une indemnisation : à l'absence de droits à l'assurance chômage pour les primo-entrants sur le marché du travail, s'ajoutent la nécessité d'une durée d'affiliation ou de travail minimale tant pour bénéficier de l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) que pour percevoir des prestations de solidarité en fin de droits. La proportion de jeunes demandeurs d'emploi indemnisés s'accroît avec l'âge ; elle n'atteint pas tout à fait 50% pour les 21-24 ans. On estime qu'entre 31% et 36% des jeunes de moins de 25 ans inscrits à Pôle Emploi ne sont pas « couverts », au sens où ils ne touchent ni assurance chômage, ni Allocation de solidarité spécifique (ASS), ni Revenu de solidarité active (RSA), ni salaire issu d'une activité réduite ; ce taux se situe entre 13% et 19% pour les 25-49 ans. Mais on note aussi que certains jeunes ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi ou tardent à le faire.

Les jeunes, qui ont des trajectoires courtes et discontinues, sont particulièrement concernés par l'abaissement à quatre mois de la durée minimale d'affiliation pour accéder à l'assurance chômage. Ils devraient être sensibles à la mise en place du système de droits rechargeables et à la simplification du cumul d'une activité réduite avec l'indemnisation.

Les jeunes femmes et surtout les jeunes hommes au chômage sont les plus nombreux, relativement, à être hébergés par leurs parents, à 18 ans comme à 24 ans – signe du rôle majeur joué par les solidarités familiales dans les moments difficiles.

Les jeunes en apprentissage sont 0,4 million (dont 275 000 de 18 et 24 ans, et dont un tiers dans l'enseignement supérieur). Ils sont encore dans cet entre-deux qui réunit formation et travail, mais sur une voie professionnalisante qui leur donne un avantage certain sur le marché du travail par rapport aux jeunes de formation homologue (qu'elle soit professionnelle ou supérieure) ne passant pas par la voie de l'alternance.

En dépit d'options réitérées des pouvoirs publics qui souhaitent en favoriser le développement, l'apprentissage (dont les circuits de financement complexes font appel à des contributions spécifiques des entreprises et à l'Etat), a peine à se développer en France. Un objectif de 500 000 jeunes apprentis pour 2017 est fixé par les pouvoirs publics, qui ont adopté dans les deux dernières années un ensemble de mesures pour favoriser globalement l'alternance.

Outre l'apprentissage, l'alternance comprend les contrats de professionnalisation, qui relèvent de la formation professionnelle. Les jeunes en sont la première catégorie de bénéficiaires (huit sur dix ont moins de 26 ans). Leurs contrats sont plus courts que ceux des apprentis, ils sont en moyenne plus âgés, plus qualifiés et plus souvent dans des filières du tertiaire.

Enfin les jeunes inactifs (0,28 million environ hors élèves et étudiants), sont dans des situations tout à fait hétérogènes : certains relèvent de situations très spécifiques et disposent de ressources correspondantes (bénéficiaires de l'AAH, jeunes parents...) ou vivent en collectivité. Les jeunes femmes inactives quittent massivement le domicile parental dans la période 18-24 ans ; à 24 ans, 86% d'entre elles l'ont quittée. Elles sont relativement nombreuses à vivre avec un conjoint – dont un nombre non négligeable vit aussi avec un (ou plusieurs) enfant(s). Outre les prestations familiales, une partie peut bénéficier de minimas sociaux au titre de jeunes parents, une autre partie vit sans doute – volontairement ou non – du seul salaire du conjoint.

Le soutien à l'emploi et à l'insertion des jeunes est ciblé sur les jeunes qui rencontrent des difficultés sur le marché du travail.

Ce soutien est apporté :

- d'une part sous la forme de contrats aidés (125 000 jeunes concernés fin 2014). Des aides de l'Etat (exonérations, prises en charge d'une partie du salaire) encouragent les entreprises à embaucher des jeunes. Tandis que les dispositifs plus anciens sont plutôt en perte de vitesse, les Emplois d'avenir, centrés sur les jeunes les plus en difficulté et sur des durées plus longues, augmentent rapidement.

- d'autre part sous la forme de nombreux dispositifs d'accompagnement vers l'insertion. En même temps qu'ils traitent la question de l'accès à l'emploi, ceux-ci mobilisent des aides pour résoudre les nombreux problèmes auxquels les jeunes en difficulté peuvent être simultanément confrontés (dans les domaines du logement, de la santé, des relations sociales...).

La distinction entre ces deux formes de soutien tend partiellement à s'estomper.

- Les Missions locales, qui sont au cœur de l'ensemble de ces dispositifs, ont la charge de la mise en œuvre de l'ensemble de ces politiques ; elles assurent aussi le suivi des jeunes en Emplois d'avenir.

- Les contrats aidés les plus récents sont ciblés sur des catégories de jeunes non qualifiés, non insérés sur le marché du travail. C'est le cas notamment des Contrats Initiative Emploi (CIE) Starter créés en 2015 et des Emplois d'avenir, dont le nombre progresse rapidement depuis leur création fin 2013. Ces dispositifs comportent des dispositions pour accompagner les jeunes dans leur expérience de travail.

- Une préoccupation dominante s'impose pour l'ensemble des dispositifs de soutien, celle des jeunes qui sortent sans diplôme et sans qualification du système d'enseignement. Cette préoccupation est partagée avec l'ensemble des pays européens. Les institutions de l'Union européenne ont mis en place des programmes à cette fin. Les actions entreprises par l'Education nationale depuis 2009 contribuent à réduire progressivement le nombre de « décrocheurs ». Des expériences en petits effectifs font appel à leur intention, avec un fort soutien de l'Etat, à des modalités d'encadrement spécifiques (Petits lycées, Ecoles de la deuxième chance, Centres d'insertion de la Défense, Service militaire adapté...). Les décrocheurs font également l'objet depuis 2011 d'un accord des partenaires sociaux qui financent un accompagnement spécifique, plus léger, pour ces jeunes. Les dispositifs les plus récents, et en particulier la Garantie jeunes, tendent à concentrer des moyens importants sur les parcours de ce type de jeunes, disposant de peu de ressources et peu soutenus par leurs parents, en l'assortissant d'une aide financière du niveau des minima sociaux. Les dispositifs nouveaux, renforcés, attirent une partie des jeunes auxquels s'adressaient les dispositifs plus anciens et plus légers (Contrat d'insertion dans la vie sociale, Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) délégués aux missions locales... dont les effectifs sont en réduction). La charge des Missions locales s'accroît.

- Enfin, à côté de ces dispositifs orientés vers la prise en compte des difficultés les plus lourdes, le Service civique, récemment rénové, tend à mobiliser dans une perspective citoyenne les capacités de toutes les catégories de jeunes pour des « missions » d'intérêt collectif de quelques mois.

Les coûts pour les Finances publiques des dispositifs les plus innovants sont plus élevés que ceux des dispositifs plus anciens : ils assortissent généralement prise en charge financière des jeunes, directe (Garantie jeunes) ou indirecte via la prise en charge partielle du salaire (Emplois d'avenir) ou de l'entretien (Service militaire adapté) du jeune, et actions d'accompagnement renforcées, pendant des durées accrues. Considérés comme des investissements pour l'avenir de la nouvelle génération, ces dispositifs sont cependant en phase de montée en charge rapide. Des objectifs quantitatifs ambitieux leur ont été prescrits (100 000 bénéficiaires de la Garanties jeunes en 2017, 350 000 engagements de jeunes de 16 à 25 ans en Service civique à horizon 2018...).

*

* *

Le tome IV du rapport expose les termes des débats sur les aides publiques aux jeunes adultes.

Après une description des principales caractéristiques du système français d'aides publiques et notamment des prestations sociales et fiscales (chapitre I), le chapitre II dresse un bilan des droits à la protection sociale dans la suite du rapport 2015 de l'Igas sur *La protection sociale des jeunes de 16 à 29 ans*.

Les chapitres III et IV sont consacrés à l'analyse de projets de réformes. Ils ne portent que sur une part minoritaire des aides publiques recensées. Comme le rapport est centré sur les conditions de vie des jeunes, il ne traite donc pas des politiques publiques d'organisation de l'enseignement (l'orientation, l'amélioration de la productivité du système de l'enseignement supérieur...), du logement ou d'organisation du marché du travail, qui pourtant « surplombent » les conditions de vie des jeunes. Ainsi, beaucoup des réformes d'aides publiques étudiées dans ces chapitres ne concernent qu'environ 18 milliards de prestations sociales et fiscales, alors que le total des aides publiques (incluant notamment la dépense publique d'éducation, d'assurance chômage et d'insertion professionnelle) représente environ 65 milliards d'aides publiques.

Le HCF rappelle donc que les principales clefs de l'accès à l'autonomie des jeunes relèvent des politiques de l'emploi, du logement, de l'éducation et de la formation. Les réformes étudiées dans le tome IV ne peuvent éventuellement venir qu'en appui de ces politiques.

Le chapitre III traite des propositions d'ajustements techniques de portée limitée, concernant l'ensemble des jeunes ou propres à certaines sous-populations – les étudiants, les alternants, les actifs, les jeunes en insertion...

Le chapitre IV traite de projets de réformes systémiques : la révision des bornes d'âge des dispositifs d'aides publiques (prestations familiales et de logement, aides fiscales...); l'instauration d'un salaire étudiant ; la mise en place d'une dotation d'autonomie ou d'un droit au prêt ; la généralisation aux jeunes des dispositifs de soutien au revenu (extension aux jeunes des conditions de droit commun pour le RSA socle et la prime d'activité) ; le développement des dispositifs associant accompagnement et insertion pour les jeunes les plus en difficulté et les perspectives ouvertes par le Compte personnel d'activité qui entrera en vigueur début 2017.

On peut tirer de ces analyses quatre conclusions.

1) Notre pays consacre plus de 64 milliards d'euros à des aides publiques aux jeunes adultes de 18 à 24 ans, soit environ 11 600€ par jeune et plus de 3 points de PIB

Ces aides se partagent en parts voisines entre la fourniture de biens et services au-dessous de leur prix de revient (au premier rang desquels figure la dépense éducative dont les ménages ne supportent qu'une faible proportion) d'une part, et des aides directes aux ménages d'autre part (qu'elles soient attribuées aux jeunes à titre personnel ou à leurs familles).

	<i>Aides bénéficiant directement aux jeunes</i>	<i>Aides transitant par les parents</i>	Total
Education	28,4 Mds€		28,4 Mds€
Insertion socioprofessionnelle	14 Mds€		14 Mds€
Assurance chômage	3,4 Mds€		3,4 Mds€
Prestations sociales et fiscales	Supérieur à 9,25 Mds€	Supérieur à 9,25 Mds€	Supérieur à 18,5 Mds€
Total	55 Mds€	9 Mds€	64 Mds€
<i>% du total</i>	<i>85%</i>	<i>15%</i>	<i>100%</i>

Avec le poids des dépenses d'éducation, 85% de ces aides bénéficient directement aux jeunes adultes.

2) Ces aides sont l'objet de critiques sur deux plans

a) Nombre d'intervenants au débat considèrent que cet effort est insuffisant.

La dépense d'éducation (qui mobilise près de la moitié du total des aides) est certes voisine de la moyenne de l'OCDE mais la dépense par personne formée est en retrait par rapport aux pays développés les plus avancés.

Malgré les aides directes, le niveau de vie des jeunes serait souvent trop modeste au regard de la richesse globale de notre pays.

b) Nombre d'intervenants considèrent que le système actuel d'aides monétaires aux ménages ne respecterait pas assez le souhait d'autonomie des jeunes

Le système français d'aides sociales et fiscales (hors dépenses éducatives) repose sur deux principes intimement liés : il appartient aux familles de soutenir financièrement leurs enfants majeurs pour qu'ils poursuivent leurs études et s'insèrent sur le marché du travail ; des aides publiques viennent aider ces familles à assumer cette charge.

En conséquence, environ la moitié des prestations sociales et fiscales destinées aux jeunes majeurs transitent par leurs parents et autour de 80% sont calculées en fonction des caractéristiques de leur famille (leur taille et leur revenu notamment). Le système est donc très loin d'accorder des droits propres au jeune sur un mode forfaitaire et universel.

On peut noter que l'ouverture de la prime d'activité à tous les jeunes actifs et à une partie des étudiants et apprentis début 2016 est un droit accordé sans tenir compte du foyer parental. Cette nouvelle prestation à elle seule ne modifie pas la structure du système mais lui apporte une inflexion significative.

3) Trois conclusions ressortent de l'ensemble des rapports et réflexions examinés par le Secrétariat général du HCF

Ces travaux ne dessinent d'ailleurs pas un projet clair et consensuel

a) L'investissement public sur l'éducation et l'insertion devra augmenter sensiblement à l'horizon 2025.

Le rapport « Pour une société apprenante » propose ainsi qu'il augmente de 0,5 point de PIB pour l'enseignement supérieur. La Conférence des grandes écoles évoque un effort de un point de PIB.

Les jeunes les moins qualifiés rencontrent par ailleurs des difficultés lourdes qui ne pourront diminuer qu'avec la croissance économique et l'amélioration de l'outil de formation. Ils doivent être soutenus par les politiques publiques, ce qui implique de mobiliser des moyens importants.

b) La priorité de ces investissements rend difficile un développement important et rapide des aides aux ménages

La contrainte pesant sur les finances publiques restera forte pendant de longues années.

Or si beaucoup de projets améliorant le niveau de vie des jeunes sont sur la table, rares sont ceux qui proposent un financement crédible.

c) Le souci de favoriser l'autonomie des jeunes

Le souhait que les jeunes majeurs dépendent moins de leur famille et qu'ils disposent de ressources suffisantes conduit à des schémas d'aides qui...

- sont coûteux (souvent entre 5 et 10 milliards d'euros) si on doit les financer par une augmentation des transferts publics

- ou conduisent à de fortes contradictions (et parfois de fortes régressions, les ménages perdants étant souvent les familles modestes ou nombreuses), si on les finance par redéploiements dans l'enveloppe actuelle des aides aux ménages.

4) En tout état de cause, il faut de renforcer la politique d'accès aux droits

Les mesures d'accès aux droits sont analysées dans le chapitre III : on pourrait améliorer le taux de recours aux bourses, au système de protection complémentaire maladie (CMUC/ACS), à la prime d'activité pour les jeunes actifs, les étudiants et les apprentis et au service public de l'emploi.

Avis du HCF sur le rapport sur « Les jeunes de 18 à 24 ans » adopté le 14 avril 2016

Dans sa lettre de saisine du 26 juin 2014, le Premier Ministre a demandé au HCF de *« dresser un panorama des transferts publics et privés à destination des jeunes adultes. Il s'agit de donner une vision d'ensemble des aides aux jeunes majeurs et à leurs familles provenant du système des prestations familiales, des allocations, des bourses et des dispositifs fiscaux mais aussi de l'aide intrafamiliale, monétaire ou en nature, apportée notamment par les parents ou les grands-parents. Cette analyse devra tenir compte du statut des jeunes majeurs (étudiants, salariés, chômeurs...) »*.

Le HCF a pris connaissance de l'état des lieux préparé par son Secrétariat général sur la situation des jeunes adultes de 18 à 24 ans d'une part (tomes I à III) et sur les termes du débat sur les aides publiques qui leur sont destinées d'autre part (tome IV).

Il en prend acte.

Il recommande

1) de poursuivre l'analyse des actions évoquées au tome IV (au II-B du chapitre III) sur l'accès aux droits, notamment sur l'amélioration du taux de recours aux bourses, au système de protection complémentaire maladie (CMU-C/ACS), à la prime d'activité pour les jeunes actifs, les étudiants et les apprentis et au service public de l'emploi.

2) de poursuivre ou d'engager les études sur

- L'estimation en valeur de la totalité des transferts intrafamiliaux entre parents et jeunes (notamment les aides familiales en nature)
- La possibilité, la pertinence et la portée d'une réforme portant sur le régime de déductibilité fiscale des pensions alimentaires versées aux jeunes majeurs
- Les comportements d'activité des étudiants et les revenus associés
- Les conditions et le coût de l'extension du RSA aux jeunes majeurs (avec et sans extension aux étudiants)
- Les délais de recours aux missions locales et à Pôle Emploi et les raisons des éventuelles réticences des jeunes
- L'égalité sur le territoire des moyens financiers et humains accordés aux politiques d'insertion sociale et professionnelle des jeunes adultes.